



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement : personnel

Question écrite n° 3739

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur les revendications syndicales de l'ensemble du personnel du ministère de l'équipement. Actuellement, une réflexion est menée, en concertation avec le ministère sur les modalités de recrutement et les conclusions doivent être rendues courant octobre. Cependant, il semblerait que des problèmes de déroulement de carrière se posent aux différents grades de la profession. D'après les syndicats, le statut actuel ne répond plus à l'attente des personnels que ce soit en matière de promotion sociale ou d'avancement dans les échelons. Les syndicats du personnel se disent prêts à entamer le dialogue social et souhaiteraient que le ministère lance le processus de consultation. A l'occasion du Conseil national de la fonction publique, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement a précisé que : « le dialogue social a ses règles de franchise, d'honnêteté, d'objectivité et de courage : tous les sujets doivent être abordés sans tabous, sans exception, l'action de l'État sera d'autant plus efficace que ses agents seront motivés et ceux-ci reconnus dans leurs fonctions... ». Les demandes de revalorisation et d'accélération de promotion sociale exprimés par la profession des personnels des directions de l'équipement semblent correspondre à ce souci. D'autant plus que les interventions de ces personnels ont été largement sollicitées dans le cadre des intempéries ou des catastrophes naturelles survenues en France encore tout récemment. Aussi, il lui demande dans quels délais il compte mettre en oeuvre ce projet de consultation afin de pouvoir répondre à l'attente légitime des personnels concernés.

Texte de la réponse

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des agents de la fonction publique. Soucieux d'y répondre, il s'est adressé par courriel en date du 28 juin 2004 aux fonctionnaires de l'État pour les informer des principales orientations et des priorités de son action. Dans la perspective de la modernisation du statut de la fonction publique, il les a invités à lui écrire ou à s'exprimer sur le site des forums ouverts à l'adresse www.forum.gouv.fr. Par ailleurs, l'objectif du ministre est la mise en place d'une gestion des ressources humaines plus respectueuse des aspirations individuelles, qui redonnera le choix aux agents en leur facilitant une mobilité volontaire et en élargissant la possibilité d'accéder à une seconde carrière au sein de la fonction publique. Les acquis de l'expérience professionnelle et les nécessités de la formation continue seront mieux reconnus afin de donner à chacun de meilleures chances de progression professionnelle. Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État souhaite rendre à la fonction publique l'une de ses vocations historiques qui est d'être un moteur de promotion sociale pour les Français de toutes origines sociales. Ainsi, l'accès aux emplois de la fonction publique doit-il être ouvert, en fonction de leurs capacités et de leur motivation, aux seniors, aux jeunes sans qualification professionnelle, aux personnes handicapées et aux jeunes issus de l'immigration.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3739

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3319

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3816